



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'EXPEDITION - ETS JACQUET ET FILS

1. GENERALITES

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions de vente, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

Toute offre faite par nos vendeurs ou toute offre verbale ne constituent pas un engagement de notre part : toute commande ne devient définitive qu'après confirmation écrite de notre part.

2. PRIX ET FACTURATION

Sauf condition particulière confirmée par écrit, nos prix s'étendent, net, « port dû », hors taxes et sans escompte, au tarif en vigueur au jour de la livraison.

Le prix initialement prévu au jour de la commande pourra être revu en fonction de l'évolution des conditions économiques, telles que droit de douane, taxes, taux de change, tarifs.

- Devis valable 1 mois
- AVOIR valable 6 mois sur pièces d'occasion
- AVOIR valable 3 mois sur pièces neuves

3. LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sans que cela puisse donner lieu à pénalités ou indemnités de quelque nature que ce soit.

Nous ne serons en aucun cas tenus pour responsables de dépassement de délai ou de non livraison de commande en cas de Forces majeure. En de telles circonstances, nous serons autorisés à retarder l'exécution des commandes, ou libérées de toute obligation de livraison sans encourir de responsabilité.

L'acheteur a droit à un délai de rétraction de 14 jours francs à compter de la commande (Loi Hamon sous réserve des Conditions Générales et d'expédition). Seul un avoir peut être effectué sous réserve que la pièce soit conforme à l'envoi et après contrôle de l'état de la pièce et non utilisation de celle-ci par l'acheteur.

Zone Montagneuse, + 5€ à rajouter au tarif général

Livraison en Corse, + 18.05 € à rajouter au tarif général

Livraison en France uniquement. Pour l'Europe, tarif spécial suivant devis.

4. EXPEDITIONS

Quelles que soit leur destination et les conditions de leur vente, nos marchandises, même expédiées franco, sont réputées vendues, prises en nos entrepôts ou s'effectue le transfert de propriété, sous réserve de la clause de réserve de propriété stipulée ci-après.

Elles voyagent aux entiers risques et périls du destinataire, quelles que soient les conditions particulières de livraison.

En cas d'avarie ou de perte, il appartient au destinataire de faire toute réserve dans les délais requis auprès du transporteur ou des intermédiaires du transport et de prendre toutes mesures utiles pour sauvegarder l'intégralité de ses droits.

En cas d'erreur de livraison, sera réputée irrecevable toutes réclamations formulées plus de huit jours après réception des marchandises.

5. RETOUR/ANNULATION

Toutes marchandises commandées et non stockées dans nos entrepôts ne seront ni reprises, ni échangées, sauf accord de la direction.

S.A.S au capital de 50 000 €- Président : Daniel Jacquet- RCS bourg B 339 229 262 00037 - APE 4677Z

Siret 339 229 262 00037 – TVA n° FR 76 339 229 262

ZI COUTELIEU – RD 1075 – 01500 AMBRONAY

Tel : 04.74.35.64.11 (Magasin) Tel : 04.74.35.61.12 (secrétariat) Fax : 04.74.35.49.58

E-mail : accueil@jacquet-recyclauto.com

Agrément VHU : PR01 00019D





En cas de reprise, une décote de 28% du prix de facturation est applicable.

Les marchandises livrées et acceptées ne sont pas reprises. Si à titre exceptionnelle, une telle reprise était acceptée par la Direction, elle ne pourrait se faire que sous respect des conditions suivantes :

- Retour moins de huit jours après la livraison.
- Présentation par le client de la facture sur la base de laquelle seront défalqués 5% du prix unitaire à titre de frais de reprises pour les achats web expédiés. Aucune réclamation ne pourra être acceptée sans présentation de la facture.
- Les marchandises neuves ne seront reprises que dans leur emballage d'origine, intactes et non dégradées.
- Toute marchandise réceptionnée par nos services et jugée non conforme par nos services sera à disposition du client sans établissement d'un avoir.
- Les frais de retour sont à la charge de l'acheteur.

Pour les ventes à distance, en cas d'annulation par le client suivant le code de la consommation, si toutes les conditions sont réunies (emballage conforme, colis non ouvert, présentation de la facture, pièce non endommagée/cassée/dégradée/marquée par un montage ou une manipulation/emballage insuffisamment protecteur lors du transport) le remboursement de la pièce sera possible. Avant l'expiration du délai de rétractation, l'acheteur doit adresser un écrit exprimant sa volonté de se rétracter. Le simple renvoi du bien sans déclaration ou le refus de prendre livraison ne suffisent pas à exprimer la volonté de l'acheteur à se rétracter et annule le droit de rétractation. La pièce doit être retournée dans un délai de 14 jours suivant l'envoi de votre rétractation. Les frais de retour sont à charge de l'acheteur ainsi que les coûts fixes et proportionnels.

6. GARANTIE – RECLAMATION

En cas de livraison non conforme ou comportant des vices apparents, toute réclamation doit nous être adressée par courrier, fax ou mail dans les huit jours qui suivent la réception de la marchandise et avant toute mise en œuvre.

En cas de vices cachés ou reconnus notre garantie se borne purement et simplement au remplacement des produits défectueux à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes tels que dépose ou repose des matériaux ou de dommages et intérêts à titre d'immobilisation ou autre. En toute hypothèse elle est strictement limitée à ce que prévoit le Code Civil. En aucun cas nous ne pourrions être tenus des garanties exceptionnelles (par leur champ d'application ou par leur durée) annoncées par le fabricant.

Tout usage de nos pièces pour une utilisation non conforme à leur destination prévue, dégage notre responsabilité, notamment le non-respect des prescriptions techniques, la conformité aux normes constructeurs.

Les garanties sur nos marchandises sont :

D'un an sur les pièces neuves, à compter de la date de facturation (sauf pour certaines batteries : 2 ans).

De 3 mois pour les pièces d'occasions dont liste non exhaustive et sous conditions :

Démarreur, alternateur, moteur, boîte à vitesses, pompe à injection, transmission, pont.

Toute garantie prise par notre établissement, sera envoyée pour expertise chez notre fournisseur. En cas de non acceptation de garantie par ce dernier, la pièce sera facturée. Pour les pièces d'occasions, elles devront être présentées dans nos ateliers et testées sur le véhicule par nos techniciens. En cas d'un défaut de notre pièce, elle sera remplacée par une pièce identique, sans autre prise en charge (main d'œuvre) par notre société, ou d'un avoir valable 6 mois en cas de rupture de stock aux mêmes conditions.

Le champ d'application et les conditions particulières d'exécution de la garantie sont précisés ci-dessous pour certaines pièces d'usures, Le non-respect des préconisations faites par le vendeur fait échec à la mise en œuvre de la garantie.

- Pour les moteurs : La garantie s'applique sur le moteur nu. Les pièces périphériques sont laissées à titre gracieux ; elles sont donc non garanties. Avant montage, l'acheteur doit contrôler les circuits : eau, huile, air, carburant.

Certains accessoires doivent être systématiquement remplacés par d'autres, neufs :

S.A.S au capital de 50 000 €- Président : Daniel Jacquet- RCS bourg B 339 229 262 00037 - APE 4677Z

Siret 339 229 262 00037 – TVA n° FR 76 339 229 262

ZI COUTELIEU – RD 1075 – 01500 AMBRONAY

Tel : 04.74.35.64.11 (Magasin) Tel : 04.74.35.61.12 (secrétariat) Fax : 04.74.35.49.58

E-mail : accueil@jacquet-recyclauto.com

Agrément VHU : PR01 00019D





- Filtre à huile, air et carburant,
- Bougies d'allumage ou de préchauffage,
- Kit de distribution (courroie et galets),
- Courroies : alternateur et pompe à eau
- Produits : liquide de refroidissement et huile
- Thermostats.

Toute anomalie au niveau du joint de culasse doit être signalée dans les 15 jours qui suivent l'achat du moteur. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être enregistrée. La garantie s'applique si la consommation d'huile du moteur dépasse celle définie par le constructeur.

- Pour les boîtes de vitesse, transfert et ponts arrière. Les pièces périphériques sont laissés à titre gracieux et ne peuvent bénéficier de garantie. Certains accessoires doivent être systématiquement remplacés par d'autres neufs :
 - Les joints spi sortie transmission,
 - L'huile d'une qualité préconisée par le constructeur.
- Pour les transmissions : les soufflets de transmission ne sont pas garantis.
- Pour les alternateurs et les démarreurs : avant montage, l'acheteur doit contrôler les circuits électriques.
- Pour les pompes à injection : les pièces périphériques sont laissées à titre gracieux et ne peuvent bénéficier de la garantie. Avant montage, l'acheteur doit contrôler les circuits de carburants.

Se conformer aux recommandations Constructeur, avant prise de garantie en cas de mauvais montage. Garantie acquise sous réserves que les pièces soient montées par un professionnel de l'Automobile inscrit à une chambre des métiers ou une chambre de commerce.

7. GARANTIE PIÈCES NEUVES

En application de l'ordonnance du 17/02/2005, notre établissement est tenu d'appliquer en matière de garantie légale des vices cachés et matière contractuelle les nouveaux articles : L211-1 à L211-18 du Code de la consommation et des articles 1641 à 1642 du Code Civil et suivant article 10 des conditions générales.

8. EXONERATION DE LA RESPONSABILITE DU VENDEUR

L'entreprise se trouve dérogée de toute responsabilité si la défectuosité provient :

- Directement d'une défectuosité ou d'une inadaptation d'une autre pièce du véhicule ;
- D'une utilisation de la pièce en dehors de la destination prévue par le constructeur ;
- D'une modification ou adaptation de la pièce ou de toute autre pièce du véhicule non autorisée ou non prévue par le constructeur ;
- D'une utilisation anormale ou d'une inobservation des préconisations d'entretien du véhicule ou d'un endommagement accidentel.
- D'un montage de pièces effectué par un amateur ou un Non-Professionnel de l'Automobile qui n'est pas reconnue par la Chambre des Métiers ou la Chambre du Commerce pour exercer le métier.

9. CONSIGNE

Concernant les pièces consignées suivant tarif en vigueur, la consigne sera remboursée à restitution.

10. REGLEMENT

Nos factures, sont payables au comptant, sauf conditions particulières convenues entre les parties.

**S.A.S au capital de 50 000 €- Président : Daniel Jacquet- RCS bourg B 339 229 262 00037 - APE 4677Z
Siret 339 229 262 00037 – TVA n° FR 76 339 229 262**

ZI COUTELIEU – RD 1075 – 01500 AMBRONAY

Tel : 04.74.35.64.11 (Magasin) Tel : 04.74.35.61.12 (secrétariat) Fax : 04.74.35.49.58

E-mail : accueil@jacquet-recyclauto.com

Agrément VHU : PR01 00019D





Le défaut de paiement, à l'échéance convenue, au même titre que le refus d'acceptation de nos effets rend immédiatement exigible, l'intégralité de notre créance.

Marchandise ni reprises ni échangées sauf erreur de notre part ou défaut, et sur présentation de la facture ou du Bon de livraison (pro), sous 8 JOURS dans son emballage d'origine et non déchiré. Les pièces faisant l'objet d'une commande spéciale ne seront ni reprises ni échangées. PIÈCES DETACHÉES D'OCCASION NON REMBOURSABLES – NI ECHANGABLES ; Les avoirs de pièces seront déduits seulement sur l'achat de pièces de MEME NATURE (pièce neuve = AVOIR sur Pièce neuve valable 3 mois) et (Pièce Occasion = AVOIR sur pièce occasion valable 6 mois). En AUCUN cas, elles ne seront remboursées. Les marchandises fournies resteront notre propriété jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n°80-335 du 12 mai 1980. Pénalités de retard : 3 fois le taux exigibles dès le jour suivant la date d'échéance indiquée sur la facture sans recouvrement fixé à 40€ (L.2012-387 du 22/03/2012). Aucun escompte pour paiement anticipé. Règlements acceptés : ESPECES/CB ou VIREMENT pour les Professionnels. Dans le cas de pièces détachées d'occasion, la TVA appliquée est soumise au « REGIME PARTICULIER – BIEN D'OCCASION » conformément au 16° de l'article 242 nonies de l'annexe II du CGI.

11. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandise vendues et subordonnée au paiement intégral de leur prix.

Jusqu'au paiement intégral, l'acquéreur est considéré comme dépositaire des marchandises. Il peut toutefois les mettre en œuvre normalement. L'acquéreur assure tous les risques de pertes ou de destruction dès la livraison qui lui a été faite. A défaut de paiement intégral du prix dans le délai contractuellement fixé, le vendeur se réserve de les revendiquer sans formalité ou de mise en demeure particulière. En cas d'action contentieuse pour la restitution des marchandises, l'acquéreur sera tenu en outre de nous payer une indemnité conventionnelle représentant 10% de la valeur de celle-ci en réparation forfaitaire du préjudice par nous subit. Au cas où les marchandises vendues auraient été revendues ou mise en œuvre, l'acquéreur consent expressément à la Société un nantissement sur les sommes correspondantes par le sous-acquéreur ou le bénéficiaire des travaux et cède d'ores et déjà la créance qu'il possédera encore contre eux à concurrence des sommes restantes dues à la Société Jacquet et Fils.

12. CLAUSE D'ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Toutes contestation, difficultés d'exécution ou d'interprétation de la vente y compris à l'export sont de la seule compétence des Tribunaux Français, il est fait attribution de compétence territoriale exclusive au Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse statuant en matière commerciale, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs.

13. INFORMATION DU CLIENT

Les conditions générales et de garantie sont affichées dans l'espace accueil de l'entreprise et une copie peut être obtenue sur simple demande.

14. MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de réclamation, le client consommateur doit dans un premier temps s'adresser aux ETS JACQUET ET FILS SAS. En second recours, tant que l'entreprise JACQUET ET FILS SAS est adhérente au CNPA, sous réserve d'avoir au préalable adressée une réclamation écrite à JACQUET ET FILS SAS et du respect des conditions de recevabilités de son dossier (dont il peut prendre connaissance sur <http://www.mediateur-cnpa.fr/comprendre-la-mediation-htm>), le client consommateur peut saisir le Médiateur du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) :

- Soit directement en ligne sur son site internet (www.mediateur-cnpa.fr);

**S.A.S au capital de 50 000 €- Président : Daniel Jacquet- RCS bourg B 339 229 262 00037 - APE 4677Z
Siret 339 229 262 00037 – TVA n° FR 76 339 229 262**

ZI COUTELIEU – RD 1075 – 01500 AMBRONAY

Tel : 04.74.35.64.11 (Magasin) Tel : 04.74.35.61.12 (secrétariat) Fax : 04.74.35.49.58

E-mail : accueil@jacquet-recyclauto.com

Agrément VHU : PR01 00019D





- Soit en remplissant un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du médiateur et en l'adressant au médiateur par courrier à M. Le Médiateur du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) – 50, Rue Rouget de Lisle – 92158 Suresnes Cedex ou par courriel à mediateur@mediateur-cnpa.fr.
- Les ETS JACQUET ET FILS SAS vous informe de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, destinée à recueillir les éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne des consommateurs européens et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents : Cette plate-forme est accessible à l'adresse : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Edition 18/07/2019

**S.A.S au capital de 50 000 €- Président : Daniel Jacquet- RCS bourg B 339 229 262 00037 - APE 4677Z
Siret 339 229 262 00037 – TVA n° FR 76 339 229 262**

ZI COUTELIEU – RD 1075 – 01500 AMBRONAY

Tel : 04.74.35.64.11 (Magasin) Tel : 04.74.35.61.12 (secrétariat) Fax : 04.74.35.49.58

E-mail : accueil@jacquet-recyclauto.com

Agrément VHU : PR01 00019D

